



SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"  
Séance du 5 décembre 2024

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 35

DELIBERATION  
n° 2024 - 06 - 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 novembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Catherine GALAND, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER.

**Pouvoirs :** Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Tiphonie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Sonia CHARLOS est désignée secrétaire de séance.

**Demande de subvention ITI FEDER : Mise en œuvre du DOCument d'Objectifs (DOCOB) du site NATURA 2000 « Dunes de la Sauzaie - Marais du Jaunay » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027**

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay sont les structures porteuses en charge de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Dunes de la Sauzaie - Marais du Jaunay pour la période du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 décembre 2027.

Le document d'objectifs « habitats » définit quatre objectifs à long terme permettant d'assurer la conservation du site :

- Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire,
- Développer les connaissances naturalistes,
- Suivre l'efficacité des actions de gestion,
- Sensibiliser et informer le public.

La mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Dunes de la Sauzaie - Marais du Jaunay » répond à l'objectif spécifique 2.7 du plan d'action ITI FEDER améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier, en milieu urbain, et réduire la pollution, préserver et valoriser la biodiversité pour mieux investir dans le capital naturel ligérien.

L'animation du DOCOB du site est cofinancée entre la Région des Pays de la Loire et l'Union Européenne (via le FEDER).

Pour mémoire, le Bureau Communautaire du 21 mars 2024 a validé la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 5200655 « Dunes de la Sauzaie - Marais du Jaunay », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Le Conseil Communautaire est invité à donner son accord sur la demande de subvention concernant ce projet inscrit au plan d'action ITI FEDER 21-27 pour sa réalisation pendant la période 2024-2027.

| DEPENSES  |                     | RECETTES  |                     |             |
|---|---------------------|---|---------------------|-------------|
| Libellés  | Montant HT          | Libellés  | Montant             | %           |
| Dépenses de personnel                           | 112 232,78 €        | ITI FEDER                                       | 109 633,85 €        | 50,00%      |
| Prestations de services                         | 90 200,00 €         | Région Pays de la Loire (animation Natura 2000) | 49 000,00 €         | 22,35%      |
| Dépenses indirectes (15% dépenses de personnel) | 16 834,92 €         | Autofinancement                                 | 60 633,85 €         | 27,65%      |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>219 267,70 €</b> | <b>TOTAL</b>                                    | <b>219 267,70 €</b> | <b>100%</b> |

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération prendra en charge l'augmentation de l'autofinancement si les subventions obtenues sont inférieures au prévisionnel.

**Le Conseil Communautaire,  
 Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5216-1 et suivants,  
 Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération en vigueur approuvés par arrêtés de Monsieur le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,**

**Vu le BP 2024,**

**Vu la décision du Bureau Communautaire du 21 mars 2024 validant la mise en œuvre du DOCOB du site NATURA 2000 Dunes de la Sauzaie - Marais du Jaunay » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025,**

**Vu les décisions du Comité de Pilotage du site lors de sa réunion du 04 février 2022,**



Vu la convention d'accord de partenariat entre le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 5200655 « Dunes de la Sauzaie - Marais du Jaunay » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027,  
Considérant la nécessité d'assurer la mise en œuvre du document d'objectifs du site NATURA 2000 FR 5200655 « Dunes de la Sauzaie - Marais du Jaunay » dans un objectif d'amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,  
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 novembre 2024,  
Vu le rapport,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 109 633,85 € au titre du programme européen ITI FEDER pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site NATURA 2000 FR5200655 « Dunes de la Sauzaie - Marais du Jaunay » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027 ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Sonia CHARLOS



Givrand, le 12 décembre 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :  
- de la transmission au contrôle de légalité le : 12 DEC. 2024  
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 12 DEC. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).